



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

## **Procès-verbal**

À une **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2014, à 19 h, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier, le 4 juin 2014 conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Michel Harrisson  
Madame Diane Thibault

Monsieur Guy Pelletier  
Madame Valérie Pelletier

Monsieur Bernard Riopel

Absence motivée : Monsieur Jean-Guy Périard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du rapport financier 2013;
4. Approbation du rapport financier 2013;
5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2013;
6. Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
7. Mandat pour faire la reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;



8. Affectation de l'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2013;
9. Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2013;
10. Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014;
11. Projet de partenariat avec la municipalité de Lac-Simon et le comité du lac Croche;
12. Nomination de trois (3) membres pour siéger sur le comité du développement du lac Croche et du lac Blais;
13. Nomination du comité pour le parc intergénérationnel (CPI);
14. Achat d'une génératrice pour le centre communautaire;
15. Invitation à la cérémonie du Lac-Mégantic;
16. Achat et installation de dos d'âne à l'intersection du Chemin du Lac-Vert et de la rue Lamoureux;
17. Enlèvement des structures artisanales sur le terrain de l'ancien Presbytère;
18. Autorisation d'aménagement au propriétaire du fond de terrain du centre communautaire;
19. Questions du public;
20. Levée de la séance.



**1. Ouverture de l'assemblée**

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte à 19 h 04.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2014-06-129**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

**3. Dépôt du rapport financier 2013**

Monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., présente le rapport financier 2013.

**4. Approbation du rapport financier 2013**

**2014-06-130**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve le rapport financier 2013, tel que présenté par monsieur Christian Gratton, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc..

Adoptée à l'unanimité.

## **5. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2013**

**2014-06-131**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 71 439 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. Mandat pour faire la reddition de comptes – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables**

**2014-06-132**

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée par Recyc-Québec pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 conformément au règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité.

**7. Mandat pour faire la reddition de comptes – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**2014-06-133**

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée pour faire la reddition de comptes exigée par le ministre délégué aux Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2013.

Adoptée à l'unanimité.

**8. Affectation de l'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2013**

**2014-06-134**

CONSIDÉRANT QUE l'excédent de fonctionnements non affecté au 31 décembre 2013 s'élève à 105 616 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil affecte de l'excédent de fonctionnements non affecté les sommes suivantes :

40 000 \$ au poste 59 13190 « excédent de fonctionnements affecté » pour combler le manque à gagner au budget 2014 suite à l'abolition de la compensation de la taxe de vente du Québec (TVQ);

6 282 \$ au poste 59 13110 « excédent accumulé affecté aqueduc »

8 613 \$ au poste 59 13140 « excédent accumulé affecté premiers répondants »

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.



**9. Paiement des honoraires professionnels pour la préparation et l'audit du rapport financier, ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2013**

**2014-06-135**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil, entérine le paiement de la facture numéro 14-516 de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., pour la somme de 9 600 \$ plus les taxes applicables, pour la préparation et l'audit du rapport financier ainsi que la préparation de la déclaration de revenus des sociétés pour l'année 2013;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 02 13000 413 «comptabilité & vérification».

Adoptée à l'unanimité.

**10. Renouvellement du mandat avec la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014**

**2014-06-136**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission en date du 21 mai de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 pour la somme de 9 300 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**11. Projet de partenariat avec la municipalité de Lac-Simon et le comité du lac Croche**

**2014-06-137**

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les membres du conseil de Montpellier de maintenir une étroite collaboration avec les membres du conseil de la municipalité du lac Simon afin de promouvoir les activités du comité du lac Croche et du développement potentiel du lac Blais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Montpellier croit opportun pour les amateurs de pêches et de plein air d'avoir cette alternative d'activités à proximité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil voit aussi une opportunité de développer le lac Blais situé sur le territoire de la municipalité de Montpellier pour des activités de pêches et de plein air;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de 3 000 \$ à l'organisation du lac Croche.

ET QUE ce conseil demande que soit formé rapidement un comité commun avec trois (3) membres du conseil du lac Simon et trois (3) membres du conseil de Montpellier pour analyser tout le potentiel du développement du lac Blais et trouver des alternatives à la rentabilité de l'association du lac Croche et du lac Blais.

ET QUE ce montant soit prélevé à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisée à effectuer le transfert budgétaire au poste budgétaire 02 70190 970 « subvention loisirs ».

Adoptée à l'unanimité.

**12. Nomination de trois (3) membres pour siéger du le comité du développement du lac Croche et du lac Blais**

**2014-06-138**

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE les trois (3) membres du conseil de Montpellier énumérés ci-dessous soient autorisés à siéger sur le comité de développement du lac Croche et du lac Blais :

- Jean-Guy Périard
- Michel Harrisson
- Stéphane Séguin

Adoptée à l'unanimité.

### **13. Nomination du comité pour le parc intergénérationnel (CPI)**

**2014-06-139**

CONSIDÉRANT QUE les membres siégeant sur le Comité du parc intergénérationnel (CPI) doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la composition du Comité du parc intergénérationnel (CPI) soit la suivante :

- Valérie Pelletier
- Richard Strasbourg
- André Beaulieu
- Denis Levasseur
- Ginette Rochon
- Éric Laflamme St-Jean
- Jean-Guy Périard
- Laurraine Turcotte
- Carolanne Pineault représentante du C3S de Papineau
- Représentant de Prévention CESAR – à venir

Adoptée à la majorité.

Monsieur Bernard Riopel refuse pour la raison suivante : raisons personnelles  
Monsieur Michel Harrisson, aucune raison.

### **14. Achat d'une génératrice pour le centre communautaire**

**2014-06-140**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a reçu une soumission de Savard électrique pour l'achat d'une génératrice de 14 KW incluant l'installation électrique pour la somme de 4 915.63 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait prévu cette dépense au budget 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault





ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'une génératrice 14 KW pour la somme de 4 915.63 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 23000 649 « pièces et accessoires sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité.

**15. Invitation à la cérémonie du Lac-Mégantic**

**2014-06-141**

CONSIDÉRANT QUE les pompiers qui ont été en entraide au Lac-Mégantic en juillet 2013 ont reçu une invitation à assister à la cérémonie commémorative le 6 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers seront honorés lors de cette cérémonie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de déboursier les frais de déplacement d'un seul véhicule à Messieurs Denis Levasseur, Marc St-Denis et Mathieu Robson pour que ceux-ci puissent assister à la cérémonie «reconnaissance» au cours de laquelle notre service incendie de Montpellier sera honoré.

ET QUE les frais de déplacement soient prélevés du poste budgétaire 02 22000 310 «frais de déplacement».

Adoptée à l'unanimité.

**16. Achat et installation de dos d'âne à l'intersection du chemin du Lac-Vert et de la rue Lamoureux**

**2014-06-142**

CONSIDÉRANT une demande d'installation de dos d'âne à l'intersection du chemin du Lac-Vert et de la rue Lamoureux afin de ralentir la vitesse des véhicules circulant sur le chemin du Lac-Vert;

CONSIDÉRANT la pertinence de mettre en place des dispositifs afin d'accroître la sécurité des piétons utilisant ledit chemin;

CONSIDÉRANT la soumission de Signoplus en date du 27 mai 2014 # 3249 pour quatre (4) dos d'âne avec quincaillerie pour la somme de 412 \$ plus les taxes applicable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat de quatre (4) dos d'âne tel que stipulé dans la soumission # 3249 de Signoplus au montant de 412 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE Monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics, soit autorisé à en faire l'installation sur le chemin du Lac-Vert à l'ouest de l'intersection de la rue Lamoureux.

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des chemins et trottoirs ».

Adoptée à l'unanimité.

#### **17. Enlèvement des structures artisanales sur le terrain de l'ancien Presbytère**

**2014-06-143**

CONSIDÉRANT la fin de l'entente concernant le bail entre Le Centre d'art contemporain de l'Outaouais inc. et la municipalité de Montpellier, effectif le 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT le non-renouvellement de ladite entente entre les parties;

CONSIDÉRANT l'occupation sur le terrain de l'ancien presbytère par des œuvres artisanales conçues pendant la durée du bail et n'ayant plus lieu d'être exposées sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à Monsieur Jacques Charbonneau signataire du bail d'informer la municipalité du nom des artistes à qui appartiennent les œuvres érigées sur le terrain de l'ancien presbytère, au plus tard le 15 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité.



**18. Autorisation d'aménagement au propriétaire du fond de terrain du centre communautaire**

**2014-06-144**

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de Montpellier d'effectuer l'aménagement d'espaces de stationnement sur le terrain de l'ancien presbytère et du centre communautaire pour accommoder les utilisateurs du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aménager lesdits espaces dans le but d'interdire le stationnement de véhicules sur le côté nord-ouest de la rue Principale pour des questions de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier est locataire de l'emplacement sis au 17 et 21 rue Principale tel que convenu le 21 septembre 2000 dans le bail libellé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande l'autorisation au bailleur (Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Consolation) de permettre à la municipalité de Montpellier d'effectuer l'aménagement d'espaces de stationnement sur le terrain de l'ancien presbytère et du centre communautaire pour accommoder les utilisateurs du centre communautaire, et ce conformément aux différentes dispositions réglementaires visant ce type d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité.

**19. Questions du public**

**20. Levée de la séance**


**2014-06-145**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 19 h 48.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**